



Délibération n° 14 2024 08

Objet : Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de quinze associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement (MVAC).

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

La Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement (MVAC), équipement de proximité, est un lieu de développement et de soutien de la vie associative dans l'arrondissement. Elle est ouverte aux associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont la déclaration a été publiée au Journal Officiel, domiciliées à Paris, ayant un objet d'intérêt général ou d'intérêt public local, justifiant d'une activité régulière sur l'arrondissement et régulièrement assurées en matière de responsabilité civile.

Les quinze associations répertoriées dans le tableau annexé à la délibération ont produit les pièces justifiant de leur existence légale et de leurs activités statutaires. Elles bénéficient depuis leur inscription, à titre provisoire, des services proposés par la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement et destinés à faciliter et soutenir le développement de leurs activités.

Ces inscriptions impliquent l'accès des associations précitées à l'ensemble des services proposés par la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement.

La présente délibération a pour objet d'autoriser la Maire du 14^e arrondissement à faire procéder à l'inscription de ces associations.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire